

La télévision pour les jeunes

Un monde de McDonald et de poulet frit



Martin et Sophie Gobeil.

(Photo Paulo Rousseau)



christiane laforge

Les enfants sont très souvent déçus par les jouets annoncés

CHICOUTIMI — Les enfants s'identifient beaucoup aux personnages vus à la télévision. Ils affectionnent particulièrement les films d'aventure, de science-fiction.

En observant ses propres enfants, Réjeanne, 5 ans et Martin 11 ans, Réjeanne Gobeil croit que le monde projeté par la télé a une incidence sur la vie des enfants. Elle dénonce plus particulièrement la publicité et souhaiterait qu'elle soit interdite. "La publicité annonce des produits qu'il vaudrait mieux éviter". Cette publicité les influence et donne à l'enfant le désir de consommer ce qui lui est proposé. Le poulet frit à la Kentucky et les McDonald figurent parmi les aliments vedettes, ainsi que les friandises. Quant aux jouets annoncés, les enfants les réclament et se retrouvent souvent déçus. La publicité crée un désir artificiel qui ne correspond pas vraiment à ce que l'enfant pourrait réellement vouloir.

Les jouets qui intéressent le plus les enfants sont les jeux de construction, les marionnettes, les disques. Ils aiment aussi les histoires et les bandes dessinées, lesquelles composent la majorité de leurs lectures.

L'enseignante qu'elle était a cessé de travailler lors de son mariage. Mariée avec l'idée d'avoir des enfants, elle a accouché à l'Hôpital de Chicoutimi, sous anesthésie générale. Réjeanne Gobeil considère qu'il n'y a pas eu de problème pour ses débuts de mère de famille, si ce n'est la peur ressentie lors d'une maladie de Sophie en très bas âge.

troisième enfant, au foyer. "Je ne m'ennuie pas, dit-elle. Le bricolage, la couture, le ménage, le tricot l'occupent. Peut-être qu'un jour, elle retournera sur le marché du travail.

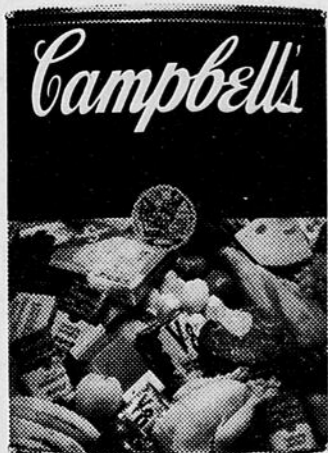
Réjeanne, voit d'un bon oeil l'école actuelle pour ses enfants, trouvant que le programme scolaire est plus varié qu'au temps où elle-même enseignait. La proximité de l'école et son aménagement lui semblent convenables. Elle assiste aux assemblées de parents et a le sentiment que l'école tient compte de ce que les parents disent, surtout les mères.

La proclamation de l'Année internationale de l'enfant permettra surtout de prendre conscience des problèmes des enfants défavorisés. Quant à la loi 24, sur la protection de la jeunesse, Madame Gobeil considère qu'elle rend les gens plus responsables de ce qui peut arriver à des enfants.

Ses deux enfants fréquentent l'école, Martin est en sixième année et Sophie a commencé la maternelle en septembre.

Autres textes en pages C 1 C 6 et E 1

Jouez à la cagnotte



Campbell

Jusqu'à \$22000 d'épicerie en prix!

Prix quotidiens

Du 5 au 30 novembre 1979, 360 bons d'épicerie d'une valeur de \$25 seront offerts, à raison de 2 par jour, du lundi au vendredi, sur les ondes de chacune des 9 stations radiophoniques participantes, à travers le Québec.

Prix de la station

À la fin du concours, chaque station participante offrira un prix à ses auditeurs: un superbe ensemble Le Creuset, en fonte émaillée, d'une valeur de \$140,00, pouvant être accompagné d'un bon d'épicerie au montant accumulé dans la cagnotte Campbell.

Grand Prix

\$3000 en argent, soit le montant suffisant à une année d'épicerie! Ce prix sera tiré au sort parmi tous les bons de participation reçus avant minuit le 30 novembre 1979.

Pour participer...

Il suffit d'envoyer le bon de participation ci-joint avec au moins 3 étiquettes de soupes Campbell ou fac-similes à:

CKRS, 38, rue Cantin Jonquières, Québec G7X 7V8

Pour gagner...

Le montant accumulé dans la cagnotte, soit \$25 et plus en bons d'épicerie: les participants sélectionnés devront avoir inclus au moins une étiquette des soupes du jour. La cagnotte contiendra, au départ, \$25 en bons d'épicerie, auxquels on ajoutera un autre \$25 en bons d'épicerie chaque fois que la cagnotte n'est pas remportée au tirage précédent.

Le Prix de la station et le Grand Prix de \$3000 en argent: chaque participant est éligible à ces tirages. Participez autant de fois que vous le désirez pour augmenter vos chances de gagner.

Un groupe de soupes différent chaque jour!

lundi	: TOMATES
mardi	: CRÈMES
mercredi	: POULET
jeudi	: LÉGUMES
vendredi	: BOUILLONS

Pour obtenir plus de détails au sujet de "la cagnotte Campbell", consultez les règlements du concours et...

ÉCOUTEZ



RÈGLEMENTS: "Jouez à la cagnotte Campbell"

1. Pour participer, inscrivez en lettres mouillées, vos nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que le nom et l'adresse de l'épicerie où vous achetez habituellement vos soupes Campbell sur un bon de participation officiel ou sur une feuille de papier ordinaire, et faites-le parvenir accompagné d'au moins trois (3) étiquettes de soupes Campbell ou de fac-similes faits à la main et non reproduits mécaniquement, à une des stations radiophoniques suivantes: CKRS-Montréal, CKRP-Québec, CIRC-Ottawa, HUI, CIRC-Sherbrooke, CJFR-Trois-Rivières, CHL-Hauterive, Bae-Comeau, CJRP-Rivière-du-Loup, CHNC-New Carlisle, Gaspe, CKRS-Chicoutimi, Jonquières. 2. Participez aussi souvent que vous le désirez. Chaque bon de participation doit être posté dans une enveloppe scellée, suffisamment affranchie. Aucun groupe ou organisation ne pourra participer.

3. En tout, trois cent soixante-dix (370) prix seront décernés. Un 1^{er} Grand Prix de trois mille dollars, \$3000 sera décerné à la personne inscrite sur le bon gagnant tiré au sort parmi tous les bons reçus avant minuit le 30 novembre 1979.

Neuf (9) Prix de la station seront décernés: étiquettes de soupes Campbell. Chaque bon de participation sera constitué d'un ensemble: 1. Un bon en fonte émaillée, d'une valeur de \$140,00 et d'un bon d'épicerie équivalant au montant accumulé dans la cagnotte de la station. 2. Un 1^{er} Prix de la station sera tiré dans chaque station participante parmi tout le courrier reçu à la station avant minuit le 30 novembre 1979.

Trois cent soixante (360) bons d'épicerie de vingt-cinq dollars, \$25 pouvant être accompagnés d'un autre bon d'épicerie au montant accumulé dans la cagnotte seront décernés de la façon suivante:

Chaque jour, excluant les samedis et dimanches, durant la période commençant le 5 novembre 1979 et se terminant le 30 novembre 1979, chacune des neuf (9) stations radiophoniques mentionnées tirera au sort deux bons de participation (soit un bon de participation et un bon d'épicerie) à une valeur de \$25,00 et d'un bon d'épicerie équivalant au montant accumulé dans la cagnotte de la station. Les tirages auront lieu quotidiennement à 14 heures, à l'exception des jours de congé. Les tirages auront lieu quotidiennement à 14 heures, à l'exception des jours de congé.

Les stations radiophoniques effectuant les tirages quotidiens feront tous les efforts raisonnables pour rembourser le participant sélectionné par téléphone, dans le but de lui permettre de jouer à la cagnotte Campbell.

Si toutefois, il était impossible de rembourser le participant sélectionné, trois (3) jours après le tirage un nouveau bon de participation serait tiré.

Les prix quotidiens seront remis aux gagnants sous forme de mandat pouvant être crédité à l'épicerie inscrite sur le bon de participation gagnant.

Le bon de participation qui permettra de gagner le Prix de la station sera tiré de la même façon, parmi tous les bons de participation reçus dans chaque station avant minuit le 30 novembre 1979.

Le bon de participation qui permettra de gagner le Grand Prix sera tiré de la même façon, parmi tous les bons de participation reçus avant minuit le 30 novembre 1979.

Le Grand Prix sera remis au gagnant sous forme de chèque de trois mille dollars, \$3000.

Le concours "Jouez à la cagnotte Campbell" s'adresse à toutes les personnes résidant au Canada, âgées de 18 ans et plus à l'exception des employés de Les Soupes Campbell, Ltd. de ses agents de ses agences de publicité des médias impliqués, ainsi que des membres de leur famille. Ce concours est assésé à toutes les fédérations provinciales et locales.

4. Pour gagner les prix quotidiens, les participants choisis devront avoir inclus au moins trois (3) étiquettes ou fac-similes de l'emporte quele soupe Campbell et devront répondre correctement à une question mettant leurs connaissances à l'épreuve. Le participant qui aura répondu correctement gagnera le prix de base, soit un bon d'épicerie de vingt-cinq dollars, \$25. Par ailleurs, si le participant sélectionné a inclus dans son envoi une ou plusieurs étiquettes de la soupe du jour, tomates, mardi, crèmes, mercredi, poulet, jeudi, légumes, vendredi, bouillons, il gagnera alors un bon d'épicerie au montant de la cagnotte. Cette cagnotte valant au moins vingt-cinq (\$25) en bons d'épicerie sera augmentée d'un autre vingt-cinq dollars, \$25 en bons d'épicerie chaque fois qu'elle ne sera pas gagnée par le participant sélectionné.

Pour gagner le Prix de la station, les participants sélectionnés devront répondre correctement, dans un temps déterminé, à une question d'ordre arithmétique mettant leurs connaissances à l'épreuve.

Pour gagner le Grand Prix de trois mille dollars, \$3000, le participant sélectionné devra répondre correctement, dans un temps déterminé, à une question d'ordre arithmétique mettant ses connaissances à l'épreuve.

5. Tous les prix doivent être acceptés tels que décernés.

6. Tous les bons de participation deviennent la propriété de Les Soupes Campbell, Ltd. et aucun ne sera retourné. Chaque participant au concours accepte s'il est gagnant, que ses nom, adresse et/ou photographie soient publiés dans toute publicité relative à ce concours.

7. Un tirage aura lieu à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumise à la Régie des loteries et courses du Québec.

8. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

9. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

10. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

11. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

12. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

13. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

14. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

15. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

16. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

17. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

18. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

19. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

20. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

21. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

22. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

23. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

24. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

25. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

26. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

27. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

28. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

29. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

30. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

31. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

32. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

33. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

34. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

35. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

36. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

37. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

38. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

39. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

40. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

41. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

42. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

43. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

44. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

45. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

46. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

47. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

48. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

49. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

50. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

51. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

52. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

53. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

54. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

55. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

56. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

57. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

58. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

59. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

60. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

61. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

62. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

63. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

64. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

65. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

66. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

67. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

68. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

69. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

70. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

71. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

72. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

73. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

74. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

75. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

76. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

77. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

78. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

79. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

80. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

81. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

82. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

83. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

84. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

85. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

86. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

87. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

88. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

89. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

90. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

91. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

92. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

93. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

94. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

95. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

96. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

97. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

98. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

99. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

100. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

101. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

102. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

103. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

104. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

105. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

106. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

107. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

108. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

109. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

110. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

111. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

112. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

113. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

114. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

115. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

116. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

117. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

118. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

119. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

120. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

121. Les prix de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils

L'exposition 1879 glorifie les débuts du Musée des Beaux-Arts de Montréal

par Ina Warren

MONTREAL (PC) — Bien qu'il soit le plus ancien grand musée canadien, le Musée des Beaux-Arts de Montréal n'a jamais cherché à se vanter de son glorieux passé. Cependant, à l'instigation de M. Jean Trudel, son nouveau directeur, le musée a organisé une exposition populaire et très personnelle, pour commémorer le 100^{ème} anniversaire de son installation au Square Phillips, son premier domicile.

C'est en 1912, en effet, que le musée fut transporté au site imposant qu'il occupe maintenant, du côté nord de la rue Sherbrooke.

En plus de rappeler les débuts du musée, l'Exposition 1879 en dit long sur les goûts électriques et parfois surprenants des riches Montréalais de l'époque victorienne. Parmi les pièces exposées, on trouve des paysages européens d'un goût douteux, des plats de service encombrés de cupidons sculptés, des bijoux faits de cheveux humains et des meubles d'un rococo extravagant.

L'exposition a été confiée à la conservatrice des arts décoratifs, Mme Ruth Jackson, qui travaille au musée depuis 23 ans et qui, à titre d'ex-archiviste, connaît à fond toutes les pièces de la collection. "Je suis un des piliers ici", dit Mme Jackson qui ajoute, modeste: "Oh, pas un pilier, mais plutôt un des murs".

Il y a eu bien des célébrations au musée, depuis 100 ans, mais l'exposition 1879 est la première qui soit consacrée au passé de l'institution. "Je me suis dit: Nous ne pouvons pas laisser passer cette année sans faire quelque chose", dit M. Trudel, qui, dans la trentaine avancée, est devenu directeur du musée il y a deux ans.

Le premier Canadien

A titre d'ancien conservateur des peintures canadiennes anciennes à la Galerie nationale d'Ottawa, et comme il est un spécialiste de la peinture québécoise ancienne, M. Trudel connaît très bien l'histoire du musée et son importance dans le domaine des arts au Canada.

Il est également le premier directeur du musée qui soit né au Canada. En préparant l'exposition, Mme Jackson, aidée du conservateur Robert Little, a puisé dans les propres collections du musée, ainsi que dans celles du Musée McCord et dans quelques collections privées.

On a utilisé des photographies de la collection Notman et des croquis tirés de Canadian Illustrated News et de l'opinion publique, deux journaux qui paraissaient à Montréal à l'époque, afin de faire revivre l'atmosphère du temps et la place que tenait le musée parmi les Montréalais.

On pourrait affirmer que le musée a été le fruit des besoins des artistes de Montréal, joints à la philanthropie de la collectivité anglophone. Ses origines remontent à 1847, alors que Cornelius Krieghoff et d'autres peintres formèrent la Société des artistes de Montréal et commencèrent à exposer leurs toiles dans des salles louées.

En 1860 la société fut incorporée à l'Association artistique de Montréal, et les expositions devinrent des événements annuels, bien qu'elles continuent d'être tenues dans des locaux loués, comme l'Institut des mécaniciens et l'Hôtel Windsor.

Une galerie permanente fut construite en 1879 au Square Phillips, sur un terrain et avec des fonds légués par un riche marchand montréalais ami des arts, Benaïan Gibb.

Gibb légua par la même occasion une précieuse collection de peintures qui formèrent le noyau de la collection permanente du musée.

Une légère retouche

Une des toiles de la collection Gibb qui fait partie de l'Exposition 1879 se nomme "Troupeau revenant du pâturage", par le peintre belge Jacques-Alfred Verwee. La meuse de troupeau, sur cette peinture aux dimensions impressionnantes, est une jeune paysanne pâle, aux yeux mélancoliques, aux épaules tombantes.

"Elle a perdu à peu près 20 livres quand nous avons nettoyé la peinture, et elle avait des joues rouges, fait remarquer Ruth Jackson, pendant une visite de l'exposition. Les Victoriens l'avaient tout simplement "retouchée" pour répondre au goût de l'époque, alors que tout le monde voulait que les paysans soient joyeux et bien nourris.

Les dames, par ailleurs, se devaient d'être minces, et les deux robes de soie qui font partie de l'exposition ont des tailles de moins de 17 pouces. On dit qu'une des robes appartenait à la princesse Louise, qui a inauguré le musée en 1878 avec son

mari, le marquis de Lorne, gouverneur général du Canada.

"Nous avons essayé de montrer le goût représentatif de l'époque, dit Mme Jackson, indiquant un boudoir à la décoration surchargée, qu'on a reconstitué pour la circonstance. Et ceci est vraiment laid, c'est vraiment le comble", dit-elle en riant, comme nous arrivions à une vitrine contenant des figurines de porcelaine représentant des cupidons joufflus et les bustes blafards de Marie Antoinette et de son amie la Princesse de Lamballe.

Des dons généreux

"Tout au long de notre histoire, nous avons bénéficié de dons très importants", dit Mme Jackson, indiquant une toile lumineuse par Gabriel Max, intitulée "La résurrection de la fille de Jaire", qui fut léguée au musée en par Lord Atholston en 1920.

L'énorme toile avait d'abord été prêtée au musée en 1880, et sur une période de trois semaines 2,000 personnes vinrent pour la voir.

"Elles n'en finissaient plus de regarder la mouche sur le bras de la fille", de dire Mme Jackson.

La toile qui est peut-être la plus importante de cette période est un Tissot peint en 1877, et offert par Lord Strathcona en 1927. Intitulée Octobre, la toile, qui mesure sept pieds de hauteur, représente une élégante jeune Française vêtue de noir, qui marche rapidement dans un paysage automnal. Regardant par-dessus son épaule, et relevant ses jupes juste assez pour faire voir un bout de dentelle, elle reçoit l'admiration du spectateur avec le même regard de franche coquette que l'on voit aux jeunes Montréalaises d'aujourd'hui.



100^{ème} ANNIVERSAIRE — Le Musée des Beaux-Arts de Montréal a monté une exposition populaire et très personnelle, pour commémorer le 100^{ème} anniversaire de son installation dans son premier local, au Square Phillips.

Mme Ruth Jackson, conservatrice des arts décoratifs, est photographiée ici avec des vêtements, des meubles et des bijoux qui faisaient partie de l'exposition en 1879.

(Photo PC)

Cinéma, théâtre et arts

Les Chinois profitent intensément de la période de dégel culturel

CHANGZHOU, CHINE (PC) — C'est un soir de semaine, et la salle est remplie à capacité, comme d'habitude, pour voir la troupe locale de l'Opéra de Pékin, dans cette ville du sud-est de la Chine qui compte 450,000 habitants.

Sur la scène, le scénario, très compliqué, se déroule comme il se doit. Eventuellement, le garçon épousera la fille, les méchants seront punis et les comiques, le visage traditionnellement peint en blanc pour être plus anonymes, s'acquittent bien de leur tâche qui est de faire rire le public à gorge déployée.

Dans la même rue, un peu plus loin, d'autres spectateurs regardent un film portant le titre de "La fille aux cheveux verts", tourné en 1978 et basé, disent les Chinois, sur Cen-

drillon. Quant à l'opéra local de style Shanghai, il attire également bon nombre de gens.

Les divertissements chinois traditionnels sont de retour, après au moins huit années de spectacles mornes mettant en vedette le président Mao, des éleveurs de porcs, l'héroïque Armée de libération du Peuple et des soudeurs de haut calibre.

Le Gang de Quatre, ultra-dogmatique et qu'on blâme aujourd'hui pour tout ce qui est survenu de mauvais avant son incarcération en 1976, était responsable de la disparition des arts, des lettres, du cinéma et du théâtre, disent les Chinois interrogés par les visiteurs étrangers. Sous le règne du gang en question, l'unique fonction du théâ-

tre, des films et de la radio était de produire d'austères et banals hommages à Mao, aux travailleurs et à l'armée.

Dragons bannis

Le dragon, cette bête légendaire qui est l'emblème traditionnel de la Chine, avait été banni comme symbole des empereurs décadents. Même la nature et les animaux sauvages étaient considérés comme des sujets inappropriés pour la peinture, la musique et la littérature.

La renaissance de l'Opéra de Pékin, qu'une troupe de tournée présente actuellement aux auditoires canadiens, s'accompagne d'autres manifestations de la réhabilitation culturelle.

A la radio on donne des oeuvres musicales de l'Occident, et il semble qu'on ait entrepris des travaux ici et là pour restaurer les sites historiques, y compris les temples bouddhistes ravagés par les Gardes rouges.

Le relèvement de la peinture et de la littérature est moins évident. Un certain nombre d'artistes, d'écrivains et d'intellectuels se sont suicidés pendant les pires années de la Révolution culturelle, alors que les fanatiques avaient écrasé violemment tous les aspects de la vie qu'ils jugeaient efféminés, décadents ou révisionnistes.

Certains observateurs prétendent qu'il ne reste plus guère d'intellectuels chinois au sens occidental, du terme, mais il n'en reste pas moins

que le fait de rendre la respectabilité aux écrits traditionnels est un important pas en avant.

Pas de spontanéité

Les artistes sont maintenant libres de reproduire des thèmes historiques, mais les oeuvres, bien que compétentes du point de vue technique, semblent manquer de spontanéité. Il en ressort une impression générale d'imitation plastique de l'art folklorique.

De nouveau, le régime du président Hua Guofeng vante les mérites de la liberté religieuse, qui a toujours été insérée dans la constitution, mais n'en voit guère de preuves évidentes autour de soi. Les autorités chinoises parlent très peu des congrégations qui existent encore, et dans les temples bouddhistes qu'on montre aux étrangers, on ne voit pas de moines.

Il y a quelques semaines, cependant, a-t-on affirmé aux membres de la délégation parlementaire canadienne en visite en Chine, les premières cérémonies religieuses ont été célébrées dans une église catholique et dans un temple protestant à Shanghai.

Une certaine Chih, de Shanghai, qui a étudié en 1949 à l'Université Columbia de New York, a dit que les Gardes Rouges avaient en 1966 fermé les églises et envahi l'édifice du YM-YWCA. A titre de représentante du Y, elle avait été parmi les millions de personnes "envoyées à la campagne" pour expier ses fautes.

Aujourd'hui, dit-elle, le travail est commencé pour remettre en état les 10 églises chrétiennes de Shanghai. Mais il faut bien se mettre dans la tête que les églises chinoises ne sont pas des églises ordinaires; elles se doivent d'abord d'appuyer et de défendre les politiques gouvernementales.

Mme Chih, membre du Congrès national du peuple, ou Parlement, et porte-parole des femmes à Shanghai, dit que les étrangers doivent comprendre que la Chine veut établir des liens amicaux avec les religions des autres pays, mais n'acceptera ni argent ni aide d'aucune sorte.

De toute évidence, le nouveau régime ne considère pas la religion comme une menace, sauf au Tibet où, semble-t-il, il fait des efforts inouïs pour abolir le bouddhisme.



LA FILLE AUX CHEVEUX VERTS — Des spectateurs font la queue pour voir The Girl with the Green Hair, un film basé sur le conte Cendrillon, devant le cinéma de Changzhou. Après au moins huit années de films tristes mettant

en vedette le président Mao, les éleveurs de porcs, l'héroïque Armée de libération du peuple et les soudeurs de haut calibre, les Chinois peuvent enfin voir des spectacles divertissants.

(Photo PC)

ECONOMISEZ
CETTE SEMAINE
GRACE A...

provibec 

ET
Procter & Gamble

MELANGES

A GATEAUX
DUNCAN HINES

BLANC, CHOCOLAT, CAMPAGNE
BOITE 520 GRAMMES

.86



RINCE-BOUCHE

"SCOPE"

BOUTEILLE
500
MILLILITRES

1.49

SHAMPOOING

CHEVEUX, "HEAD & SHOULDERS"

BOUTEILLE
175
MILLILITRES

1.49

DESODORISANT

"SECRET"

AEROSOL, 150 MILLILITRES

OU A BILLE
50
MILLILITRES

1.19

COUCHES NOUVEAU-NES

"PAMPERS", 6 A 11 LIVRES

BOITE
DE 30

2.49

CREME HYDRATANTE PARFUMEE, "WONDRA"

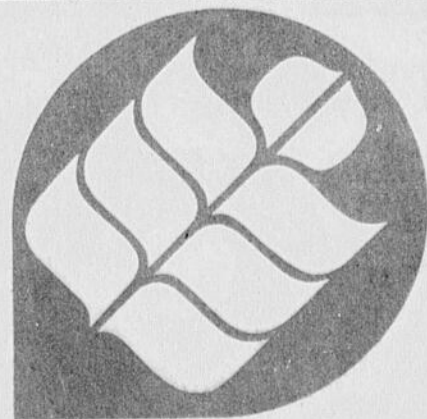
FORMAT
180
ML.

.99



Disponibles à prix spécial chez...

provibec
Votre épiciers de toujours.



PAGE PUBLICITAIRE
POUR LA SEMAINE
DU 5 AU 10 NOVEMBRE
1979.
NOUS NOUS RESERVONS
LE DROIT DE LIMITER
LES QUANTITES.

À GAGNER 1100 batteries de cuisine



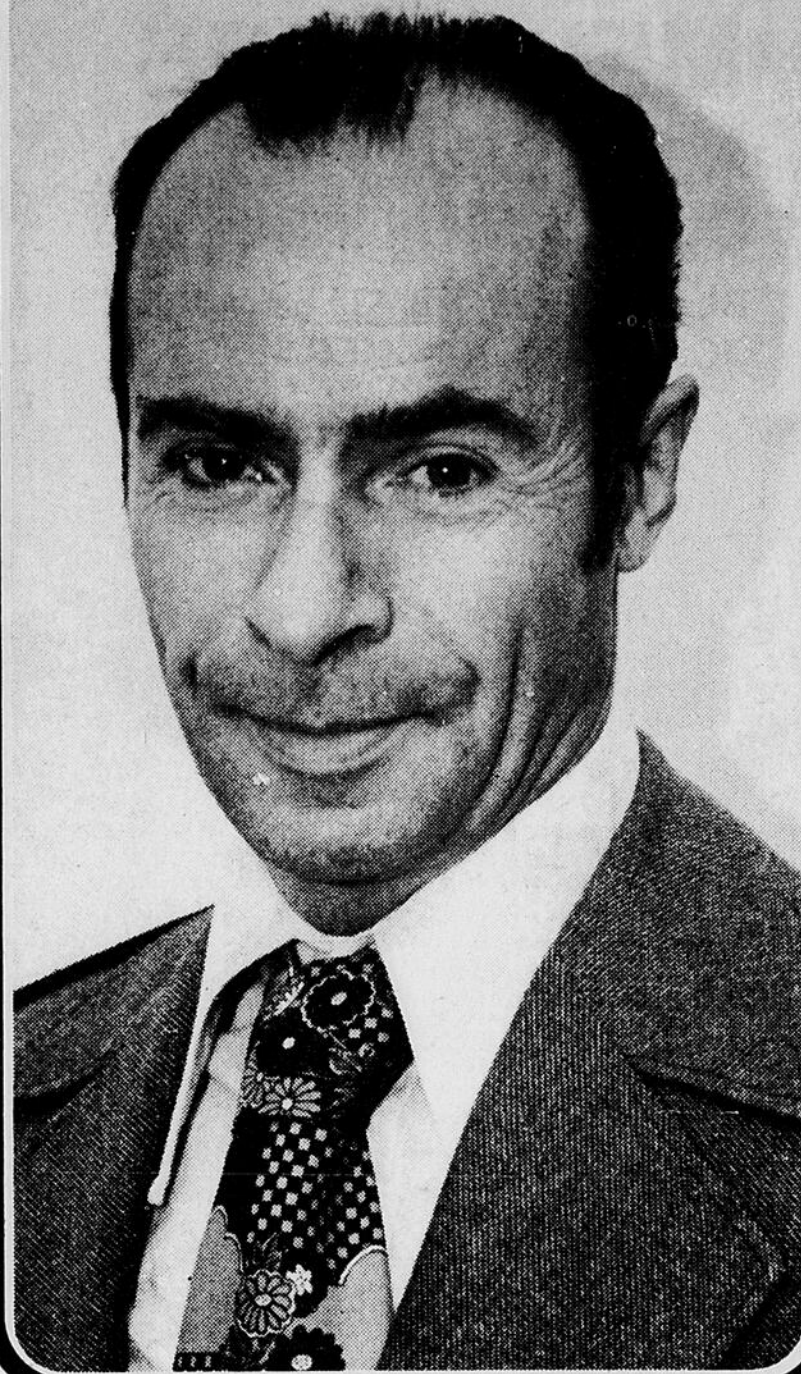
Du 15 octobre au 8 décembre 1979, les 275 Provibec de la Province donneront à leurs clients la chance de gagner l'une des 1100 batteries de cuisine MAYFAIR (Wear-ever aluminium) de couleur amande, d'une valeur de \$72.75

Les tirages auront lieu les 27 octobre, les 10 et 24 novembre ainsi que le 8 décembre 1979. À chaque tirage, 275 personnes se partageront les prix. Qui sait! vous serez peut-être l'une d'entre elles. Chaque achat à l'un ou l'autre des Provibec vous donne droit à une chance de gagner.

Participez souvent.
BONNE CUISINE!

Du 15 octobre au
8 décembre
1979

**LA GRANDE
CHAUDRONNÉE**
provibec



FERNAND DUMAIS
Fernand Dumais est propriétaire de l'épicerie Provibec du Lac-Bouchette. Epicier depuis 28 ans, il aime bien bricoler.



**CONCOURS
"panier
gagnant"**

CHEZ

provibec

GRACE À "NOUVELLES ILLUSTRÉES"

**VOTRE MARCHÉ
VOUS EST REMBOURSÉ**

jusqu'à concurrence de

\$ 100.00

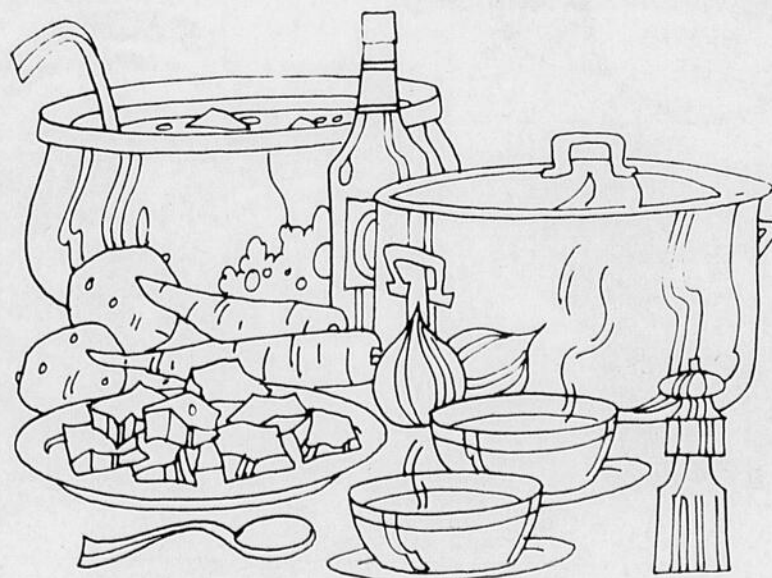
DANS **NOUVELLES
ILLUSTRÉES**

La recette de la semaine

PATATES FRITES

REGULIERES "VALLEY FARMS",
CELLO 2 LIVRES

41.00
POUR



TRANCHES DE BOEUF AU FOUR

2 oignons émincés
fines herbes séchées
4 oeufs battus

4 à 6 tranches de boeuf (bouilli ou ros bif)
Rôtir les oignons. Ajouter les fines herbes. Refroidir.
Ajouter aux oeufs battus. Tremper les tranches de boeuf dans cette préparation et ranger dans un plat allant au four à 350° F, pour 15 minutes.

MELASSE
"GRANDMA",
CARTON 675 GRAMMES
.59

provibec
Votre épicier de toujours.



ROTI DE POINTE

DE BOEUF, CONGÈLE, IMPORTÉ,
EN MORCEAUX, LA LIVRE

1.99

ORANGES A JUS

DE FLORIDE,
CELLO 5 LIVRES

1.35

Les prix confiance

CAFE MOULU

"MAXWELL HOUSE",
SAC 1 LIVRE

3.29

SAINDOUX

"TENDERFLAKE",
FORMAT 3 LIVRES

1.99

EAU DE JAVEL

"MIX-O",
CONTENANT 128 ONCES

.79

BIFTECK DE POINTE

DE BOEUF, DECONGELE, IMPORTE, LA LB

2.09

NETTOYEUR "LESTOIL"

LIQUIDE, BOUTEILLE 28 ONCES

1.09

RUTABAGA FRAIS

CULTURE DU QUEBEC, LA LIVRE

.09

Saucisses pur porc	Socs de porc roulés
"Belle-Fermière", paquet 16 onces 1.59	Fumés, "Maple-Leaf", la livre 1.69
Saucisses fumées	Filet de sole
"Maple-Leaf", paquet 16 onces 1.29	Surgelé, "Nickerson", la livre 1.89

Olives "Gattuso"	Patates frites
Farcies, Manzanilla, jarre 12 onces 1.30	Surgelées, régulières "McCain", cello 2 lb .83
Soupe aux tomates	Tartes aux pacanes
"Heinz", boîte 10 onces .25	Surgelées, "Mrs Smith", 8 pouces diam., 24 oz 1.92
Bovril "Cordial"	Gaufres "Kellogg's"
Au boeuf, bouteille 450 ml 3.55	Régulières, surgelées, format 11 onces .83

Raisins rouges	Poireaux frais
"Empereur", de Californie, la livre .59	Culture du Québec 2 / .45
Canneberges fraîches	Epinards lavés
Des Etats-Unis, cello 1 livre .59	Du Québec, cello 6 onces .69

Patates chips	Jus de légumes
"Humpty-Dumpty", sac 200 grammes .79	"Garden Cocktail", format 1.36 litre 1.41
Chocolats "Lowney's"	Pois verts "Lesieur"
Asst., pqt familial 8 barres régulières 2.10	Fantaisie, boîte 14 onces .63

Riz frit "Dainty"	Mouchoirs "Scotties"
Saveurs assorties, boîte 12 onces .62	Arc-en-ciel, boîte de 100 .43
Mélanges à gâteaux	Sacs à poubelle
"Duncan Hines", asst., boîte 19 onces .86	"Proviprix", (26" x 36") paquet de 10 1.03

Détergent en poudre	Pansements plastique
"Sunlight", boîte 12 litres, (4.8 kg) 5.97	"Band-Aid", boîte de 100 2.30
Savons pour bain	Lightdays de Kotex
Blancs "Lifebuoy", paquet 3 barres 1.49	Rég. ou désodorisant, boîte de 30 1.91

Margarine molle	Pois verts "Libby's"
"Parkay", cont. plastique, 454 g .93	Fantaisie, boîte 10 onces .33
Breuvage "Bessey"	Ragoût "Cordon Bleu"
Sav. orange ou raisin jarre 64 onces .96	Assortis, boîte 19-20 onces 1.37

Dream Whip	Saran-Wrap
Format 3 onces .73	Rouleau 12 pouces, x 50 pieds .68
Chocolat chaud	Chiffons "J"
Rich ou guimauve, "Carnation", 500 g 2.30	Bleu ou rose, boîte de 10 1.21

Lames "Shick II"	Nettoyeur à dentiers
Cartouche, 5 refills 1.51	"Efferdent", format de 48 1.29

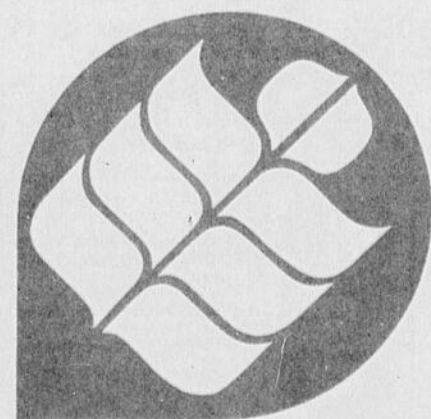
Cristaux "Quench"	Sardines à l'huile
Saveurs assorties, format 614 ou 660 g 1.77	"Brunswick", boîte 3/4 onces .33

Gruau "Robin Hood"	Nettoyeur "Spic & Span"
Pré-cuit, boîte 13 onces .74	Boîte géante, 1 litre 1.51

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'A L'HEURE DE FERMETURE SAMEDI, LE 10 NOVEMBRE 1979. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE. NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.

provibec

Votre épicier de toujours.



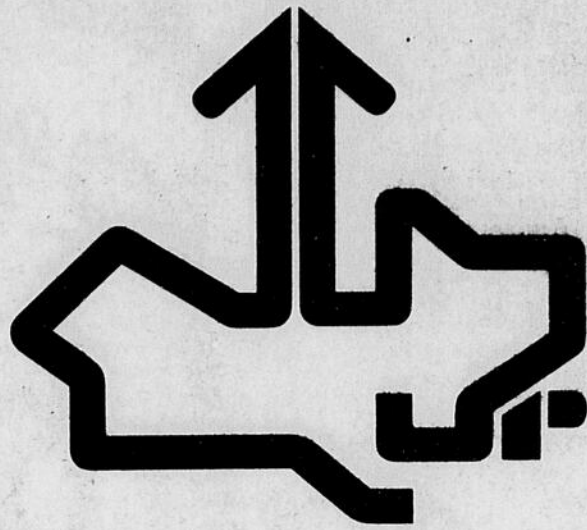
horaire

mercredi 7 novembre

<p>6h00 CFCF - UNIVERSITY OF THE AIR. (Education).</p> <p>6h30 CFCF - MORNING EXERCISES. (Education physique).</p> <p>7h00 CFCF - CANADA A.M. (Information). (2 h.) WEZF - GOOD MORNING AMERICA. (Information). (2 h.)</p> <p>8h30 CKRS - DR. DOOLITTLE. (Dessins animés).</p> <p>8h35 CJPM - LES MATINS DE REAL.</p> <p>9h00 CKRS - CJBR - EN MOUVEMENT. (Education physique). CBJET - A THOUGHT FOR TODAY. (Religion). CFCF - ROMPER ROOM. (Enfants). WEZF - PTL CLUB. (Religion). (2 h.)</p> <p>9h05 CBJET - CBC GOOD MORNING.</p> <p>9h15 CKRS - CJBR - L'EVANGILE EN PAPIER. "Rencontre avec les Phari-siens". CBJET - THE FRIENDLY GIANT. (Enfants).</p> <p>9h30 CKRS - CJBR - ANIMAGERIE. (Enfants). CBJET - QUEBEC SCHOOL TE-LECAST. (Cuisine). CFCF - WHAT'S COOKING. (Cuisine). TVFQ - POUR LES JEUNES.</p> <p>9h45 CKRS - CJBR - TAMTAM. (Enfants).</p> <p>10h00 CJPM - VOTRE AMIE SUZANNE. (Magazine). CKRS - CJBR - PASSE-PARTOUT. (Enfants). CFCF - THE NEW ED ALLEN SHOW. (Education physique).</p> <p>10h15 TVFQ - FEUILLETON.</p> <p>10h30 CKRS - CJBR - MAGAZINE-EXPRESS. "A votre santé". CFCF - THE MAD DASH. (Jeu). TVFQ - SOCIETE D'AU-JOURD'HUI. "3e âge". (1 h.).</p> <p>11h00 CKRS - CJBR - AU FIL DE LA SEMAINE. (Magazine). CBJET - SESAME STREET. (Enfants). (1 h.). CFCF - THE COMMUNITY. (Information). WEZF - LAVERNE AND SHIRLEY. (Comédie).</p> <p>11h15 CJPM - ENTRE DEUX NUAGES. (Enfants). "Les formes de la triangle".</p> <p>11h30 CJPM - DU COQ A L'ANE. (Magazine). CKRS - AU MILIEU DU JOUR. (1 h.). CFCF - DEFINITION. (Jeu). CJBR - MADAME ET SON FANTOME. (Comédie). "Une histoire cor-sée". TVFQ - MIDI-PREMIERE. (Variétés). WEZF - FAMILY FEUD. (Jeu).</p> <p>11h58 CBJET - WEATHER REPORT.</p> <p>12h00 CBJET - FROM NOW ON. CFCF - THE FLINTSTONES. (Des-sins animés). CJBR - LES FILLES DU CIEL. TVFQ - L'EVENEMENT. (1 h.). WEZF - THE \$20,000 PYRAMID. (Jeu).</p> <p>12h15 CJPM - NOUVELLES DU MIDI.</p> <p>12h28 CBJET - SENIOR CITIZENS BIL-BOARD.</p> <p>12h30 CJPM - CINE-QUIZ. "Che" (6) - E.-J. 1968. Drame de R. Fleisher avec Omar Sharif, Jack Palance et Cesare Dano-va. — Les activités révolutionnaires de Ernesto Che Guevara à Cuba puis en Bo-livie. — Terme, monotone et peu convaincant. Mise en scène banale. Thé-mes languissants. Interprétation arti-ficielle. (2 h.). CKRS - CJBR - LES COQUE-LUCHES. (Variétés). CBJET - WICKS. (Interview). CFCF - GILLIGAN'S ISLAND. (Comédie). WEZF - RYAN'S HOPE. (Téléro-man).</p> <p>13h00 CBJET - TODAY FROM ONTARIO. (Information). (1 h.). CFCF - MCGOWAN AND CO. (Ma-gazine). R.-Q. - ON AURA TOUT VU. "Re-prise de samedi à 18h30". TVFQ - TELE-FLM. "Inutile d'en-voyer photo". (1 h. 30). WEZF - ALL MY CHILDREN. (Té-léroman). (1 h.).</p> <p>13h30 CKRS - CJBR - LE TELE-JOURNAL. CFCF - THE ALAN HAMEL SHOW. (Variétés). (1 h.). R.-Q. - LA PERIODE DE QUES-TIONS. "A l'Assemblée nationale".</p> <p>13h35 CKRS - CJBR - FEMME D'AU-JOURD'HUI. (Information).</p> <p>14h00 CBJET - THE EDGE OF NIGHT. (Téléroman). WEZF - ONE LIFE TO LIVE. (Té-léroman). (1 h.).</p> <p>14h30 CJPM - JANETTE VEUT SAVOIR.</p>	<p>CKRS - CJBR - LE TEMPS DE VIVRE. CBJET - TAKE 30. (Information). CFCF - ANOTHER WORLD. (Télé-roman). (1 h. 30). R.-Q. - MOI. "J'arrive à la maison". TVFQ - FENETRE SUR... "Aristide Mailliot".</p> <p>15h00 CBJET - THE BOB McLEAN SHOW. (Magazine). (1 h.). R.-Q. - L'ECRAN GEANT. "Les deux cavaliers". Film américain réalisé en 1961 par John Ford et mettant en vedette James Stewart, Richard Widmark et Shirley Jones. — Le shérif d'une petite ville de l'Ouest rachète aux Commar-ches des prisonniers Blancs, dont un adolescent et une jeune Mexicaine. Le retour des captifs soulève bien des diffi-cultés jusqu'au moment où l'adolescent est lynché pour avoir tué une femme et où le shérif quitte le patelin avec la belle Mexicaine. TVFQ - DES CHIFFRES ET DES LETTRES. WEZF - GENERAL HOSPITAL. (Téléroman). (1 h.).</p> <p>15h20 TVFQ - PASSEZ DONC ME VOIR.</p> <p>15h30 CJPM - D'UN JOUR A L'AUTRE. (Magazine).</p> <p>15h40 TVFQ - ACTUALITES REGIONA-LES. Sud-Ouest de la France.</p> <p>16h00 CJPM - LES SATELLIPOPETTES. (Enfants). CKRS - CJBR - BOBINO. (Enfants). CBJET - BEYOND REASON. (Jeu). CFCF - THE PINK PANTHER. (Dessins animés). WEZF - THE EDGE OF NIGHT. (Téléroman).</p> <p>16h30 CJPM - CINEMA POUR TOUS. "Si Don Juan était une femme" (5) - Fr. 1973. Drame de moeurs de R. Vadim avec Brigitte Bardot, Maurice Ronet et Robert Hossein. — Une riche héritière s'amuse à dégrader les hommes qu'elle choisit comme amants. — Fausse bonne idée. Décors élégants. Mise en scène habile. Interprétation artificielle. (1 h. 30). CKRS - CJBR - NIC ET PIC. CBJET - ALL IN THE FAMILY. (Comédie). "Gloria and the Riddle". CFCF - FAMILY FEUD. (Jeu). WEZF - THE MERV GRIFFIN SHOW. (Variétés). (1 h.).</p> <p>17h00 CKRS - CINEMA DE 5 HEURES. "L'herbe bleue" (4) - E.-J. 1972. Drame psychologique de J. Korty avec J. Smith Jackson, William Shatner et Andy Grief-fith. — La triste expérience d'une ado-lescente tombée sous l'emprise de la drogue. — Thème grave traité avec sé-rieux et talent. Développements convain-cants. Jeu touchant de la proto-goniste. Film tourné pour la télévision. (1 h.). Suite à 18h12. CBJET - THE BEACHCOMBERS. (Aventures). "Keep your Shirt On". CFCF - THE PRICE IS RIGHT. (Jeu). (1 h.). CJBR - COSMOS 1909. (Science-fic-tion). "En désarroi". TVFQ - POUR LES JEUNES. "Tam-tam".</p> <p>17h30 CBJET - THE MARY TYLER MOORE SHOW. (Comédie). WEZF - NEWS. (1 h.).</p> <p>17h45 TVFQ - TELE-FEUILLETON.</p> <p>18h00 CJPM - STUDIO SIX. (Informa-tion). CKRS - CJBR - CE SOIR. (In-formation). CBJET - CFCF - NEWS. (1 h.). TVFQ - SOCIETE D'AU-JOURD'HUI. "Les mercredis". (1 h.).</p> <p>18h07 CKRS - ACTUALITES REGIONA-LES.</p> <p>18h12 CKRS - CINEMA DE 5 HEURES. "L'herbe bleue". Voir 17h00.</p> <p>18h30 CJPM - LES TANNANTS. (Varié-tés). (1 h.). CKRS - LES JORDACHE. (Drame). Avec Peter Strauss, James Car-roll et Gregg Henry. R.-Q. - L'ENFANCE DE L'ART. "Soon". WEZF - BEWITCHED. (Comédie).</p> <p>18h35 CJBR - CE SOIR REGIONAL.</p> <p>19h00 CKRS - CJBR - QUELLE FA-MILLE. (Téléroman). Avec Janette Ber-trand, Jean Lajeunesse, Ghislaine Para-dis. CBJET - HAPPY DAYS. (Comédie). CFCF - DIFF'RENT STROKES. (Comédie). R.-Q. - LA PERIODE DE QUES-TIONS. "A l'Assemblée nationale". TVFQ - MIDI-PREMIERE. (Varié-tés). WEZF - THE MARY TYLER MOORE SHOW. (Comédie).</p> <p>19h30 CJPM - LES BRILLANT. (Comédie). "Jacques Cartier découvre Régine Brillant". CKRS - LES JORDACHE. (Drame). Avec Peter Strauss. (1 h.). CBJET - IN THE PUBLIC EYE. (In-</p>	<p>formation). Anim.: John Grant. CFCF - LAVERNE AND SHIRLEY. (Comédie). Avec Cindy Williams et Penny Marshall. TVFQ - L'EVENEMENT. (1 h.). WEZF - THE BOB NEWHART SHOW (Comédie).</p> <p>20h00 CJPM - LA PETITE MAISON DANS LA PRAIRIE. (Drame). "Le pari". CBJET - THE NATURE OF THINGS. (Information scientifique). CFCF - WEZF - EIGHT IS ENOUGH. (Comédie). "Father and Other Strangers", avec Dick Van Patten et Betty Buckley. (Par exception, 2 h.). R.-Q. - L'OBJECTIF.</p> <p>20h30 CKRS - CJBR - CAROLINE. (Téléroman). "Il Uomo E Mohila". TVFQ - LES 5 DERNIERES MINU-TES. (1 h. 30).</p> <p>21h00 CJPM - MINI-SERIES. "Holo-causte". Documentaire historique avec Tom Bell, Joseph Bottoms, Tovah Fel-dshuh, Marius Goring et Anthony Hay-garth. (10e de 11). "L'exécution d'un Weiser". CKRS - CJBR - LES BEST-SELLERS. "Capitaines et rois". CBJET - THE MUSIC OF MAN. (Documentaire). "New Voices of Man". R.-Q. - PRISE 1.</p> <p>22h00 CJPM - VENEZ DONC CHEZ MOI. Alain Stanké visite Juliette Greco. (2e partie). CKRS - LA P'TITE PATRIE. (Té-léroman). Avec Gisèle Schmidt et Jacques Galpeau. CBJET - SPECTRUM. (Documen-taire). "Harry and Frances Adaskin - To Play Like an Angel". CFCF - WEZF - CHARLIE'S ANGELS. (Policier). Avec Jaclyn Smith, Shelley Long et Cheryl Ladd. (1 h.). CJBR - SCIENCE-REALITE. TVFQ - FENETRE SUR... "Les gardiens du désert".</p> <p>22h30 CJPM - LA QUOTIDIENNE. CKRS - CJBR - LE TELE-JOURNAL. TVFQ - DES CHIFFRES ET DES LETTRES.</p> <p>22h31 CJPM - LES NOUVELLES TVA.</p> <p>22h50 TVFQ - PASSEZ DONC ME VOIR.</p> <p>23h00 CJPM - SPORTS AU 10. CBJET - CFCF - NEWS. WEZF - THE ANDY GRIFFITH SHOW. (Comédie).</p> <p>23h05 CJPM - DERNIERE EDITION.</p> <p>23h10 CKRS - CJBR - NOUVELLES DU SPORT.</p> <p>23h15 CJPM - ACTUALITES REGIONA-LES. Sud-Ouest de la France.</p> <p>23h15 CJPM - BONSOIR LE MONDE. (Entrevues).</p> <p>23h20 CKRS - CJBR - REFLETS D'UN PAYS. De Trois-Rivières. "Le pa-trimoine".</p> <p>23h21 CFCF - PULSE. (Information).</p> <p>23h27 CBJET - THE CITY TONIGHT. (In-formation).</p> <p>23h30 WEZF - THE LOVE BOAT. (Comédie). "Oh Dale!". Avec Gavin Mac-Leod et John Ritter. — Un jeune homme monte à bord du bateau pour rejoindre une fille qui ne peut le supporter. "The Man Event", avec Sherman Hemsley et LaWanda Page. — Deux personnes d'âge mûr tentent de sauver leur ma-riage. "A Tasteful Affair", avec Jaclyn Smith et Dennis Cole. — Une belle femme mariée est suivie par un détective qui tombe amoureux d'elle. (1 h.). RE-PRISE.</p> <p>23h45 CBJET - THE AGE OF UNCER-TAINTY. "The Fatal Competition".</p> <p>00h00 CJPM - CA PREND UN VOLEUR. (Aventures). Avec Robert Wagner. (1 h.). CFCF - THE TWELVE MIDNIGHT MOVIE. "Accross 110th Street" (4) - E.-J. 1972. Drame policier de S. Shear avec Anthony Quinn, Yaphet Kotto et Anthony Franciosa. — Dans le quartier de Harlem à New York des criminels de race noire entrent en lutte avec des représentants de la Mafia. — Intrigue compliquée. Ac-tion menée bon train. Réalisation effi-cace. Interprétation solide. (2 h.).</p> <p>00h20 CKRS - CJBR - CINEMA. "Charlot, le gentleman vagabond" (The Gentleman Tramp) (4) - E.-J. 1976. Film de montage de R. Patterson. — Docu-ment rassemblant 17 extraits de films de Charlot et quelques reportages inédits sur sa vie. — Bon choix des extraits qui illustrent la vie de Chaplin. Intéressant contre-point entre la vie et l'oeuvre. Re-portage non dénué de moments pathé-tiques. — A. (1 h. 20).</p> <p>00h30 WEZF - BARETTA. (Policier). "It's a Boy", avec Robert Blake, Tracy Brooks Swope et Floyd Levine. — Baretta pro-jette d'épouser une ex-amie qui refait surface avec un enfant, mais ce projet est sérieusement compromis par une guerre au sein du crime organisé. (1 h.). RE-PRISE.</p>
--	---	---

La nouvelle entente Québec-Canada

Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal: la souveraineté-association



Gouvernement du Québec
Conseil exécutif

2)
"Je me souviens"

Une fausse confédération

Il est bien évident que ce nouveau régime n'a, de la confédération, que le nom: les provinces, en effet, ne délèguent pas à un parlement émané d'elles une partie de leurs pouvoirs; elles se voient, au contraire, placées sous un gouvernement supérieur qui exerce en son propre nom les pouvoirs essentiels d'un Etat. Architecte de cette nouvelle constitution, John A. Macdonald n'en faisait point mystère: «Nous avons concentré la force dans le gouvernement général. Nous avons délégué à la législation générale toutes les grandes questions de législation. Nous lui avons conféré, non seulement en les spécifiant et détaillant, tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général, non délégués aux législatures locales, seraient du ressort du gouvernement fédéré...» (1) Au vrai, le nouveau régime est à ce point centralisé que, dès 1868, une vieille législature comme celle de la Nouvelle-Ecosse songe sérieusement à s'en retirer et reste longtemps convaincue d'avoir perdu des pouvoirs qu'elle avait l'habitude d'exercer.

Pour les Québécois, ce régime fédéral était-il préférable à celui qu'ils avaient connu sous l'Union? Les hommes politiques étaient très divisés sur cette question: le parti libéral d'Antoine-Aimé Dorion dénonça la Confédération, — un marché de dupes, disait-on, — et s'y opposa violemment; plusieurs députés conservateurs étaient indécis. Quand le projet fut soumis au vote de l'Assemblée, 27 députés francophones du Québec l'approuvèrent (dont 2 représentants des comtés majoritairement anglophones), et 22 le rejetèrent. Quant à la population elle-même, on ne saura jamais ce qu'elle en pensa, le gouvernement ayant refusé de la consulter par référendum, comme l'avait demandé Antoine-Aimé Dorion.

Une province comme les autres

Aux termes du British North America Act, le Québec n'est point la patrie d'une nation, mais une simple province, parmi quatre, puis cinq, puis dix; une province comme les autres, sans autres droits ni pouvoirs que la plus petite d'entre elles. Nulle part, dans le B.N.A. Act, il n'est question d'une alliance entre deux peuples fondateurs ou d'un pacte entre deux nations; il y est question, au contraire, d'une unité territoriale et politique, et d'un gouvernement national qui, sur l'essentiel, impose leur orientation aux gouvernements régionaux. Les provinces anglaises ne s'y trompent pas, qui, en dépit des particularismes locaux, ont toujours considéré le gouvernement central comme le "senior government", celui qui prime, pour le coeur comme pour la raison, et auquel on doit d'abord une entière obéissance. Il semble assuré que les anglophones du Canada ont, en 1867, conçu le B.N.A. Act comme une simple loi britannique, et non point comme un pacte entre deux nations.

Subordonné politiquement à l'intérieur même de ses frontières, le Québec l'est également au sein du gouvernement central. Ne représentant plus que le tiers de la population canadienne, il ne peut élire, en 1867, que 65 députés sur 181, ce qui est insuffisant pour empêcher, comme il l'a fait sous l'Union, l'adoption de lois et de mesures contraires à ses intérêts. Le Canada anglais peut donner libre cours à ses tendances expansionnistes, d'autant que Londres a garanti, en adoptant le B.N.A. Act, un prêt pour la construction du premier chemin de fer intercontinental; et, en dix ans, le nouveau régime créera trois nouvelles provinces.

Le jeu des partis, qui les avait favorisés sous l'Union, se retourne maintenant contre les Québécois: en divisant leur députation, il diminue en pratique son importance numérique et réduit son efficacité. Il est vrai que le Québec conserve assez d'influence pour que, en période électorale, on lui fasse des promesses et des con-

cessions, mais sa faiblesse en Chambre annule en grande partie ces avantages.

Les francophones minoritaires

L'avènement du régime fédéral canadien consacre donc, en même temps qu'il la favorise, l'hégémonie d'un Canada devenu anglais. Il est assez normal que, dans un tel régime, les intérêts et les aspirations des Québécois et des francophones des autres provinces soient relégués au second plan.

En 1885, par exemple, le Québec tout entier prend fait et cause pour Louis Riel, qui lutte pour la survie des communautés francophones de l'Ouest; le gouver-nement fédéral le combat, au contraire, et Louis Riel meurt sur l'échafaud.

Au moment de sa fondation, la province du Manitoba est, par une faible majorité, francophone, et la constitution de 1870 y garantit les droits du français. Or, dans les années 1890, le gouvernement manitobain abolit les écoles françaises et bannit l'usage du français tant à la Chambre que dans les documents de la législation.

Au tournant du siècle, le gouvernement fédéral ne fait rien pour améliorer la situation économique lamentable de centaines de milliers de Québécois, à l'étroit sur leurs terres ou incapables de trouver du travail dans les villes, non plus que pour arrêter leur migration définitive vers les États de la Nouvelle-Angleterre, où ils sont destinés à l'assimilation. Il se consacre plutôt à la mise en oeuvre de sa "national policy" (2) qui dote l'Ontario d'une solide infrastructure industrielle dont elle profitera beaucoup, par la suite.

Pendant les années 1900 à 1920, toutes les minorités francophones hors-Québec doivent lutter contre leurs gouvernements provinciaux, qui restreignent l'Ontario allant jusqu'à l'abolir — l'usage du français à l'école et rendent très difficile, sinon impossible, l'établissement d'écoles françaises.

En 1914, malgré l'opposition ferme et quasi unanime du Québec, le Canada entre en guerre. Quand, de surcroît, Ottawa décrète la conscription, il provoque une levée de boucliers au Québec: la foule descend dans la rue et les conscrits se cachent; les manifestations sont durement réprimées, et les conscrits pourchassés.

Par le statut de Westminster, adopté en 1931, le Canada achève de s'affranchir de la tutelle britannique; mais le Québec reste dans le même état de subordination par rapport à Ottawa, et le Conseil privé de Londres est remplacé, comme arbitre de la fédération, par la Cour suprême, dont les membres sont tous nommés par le gouvernement fédéral.

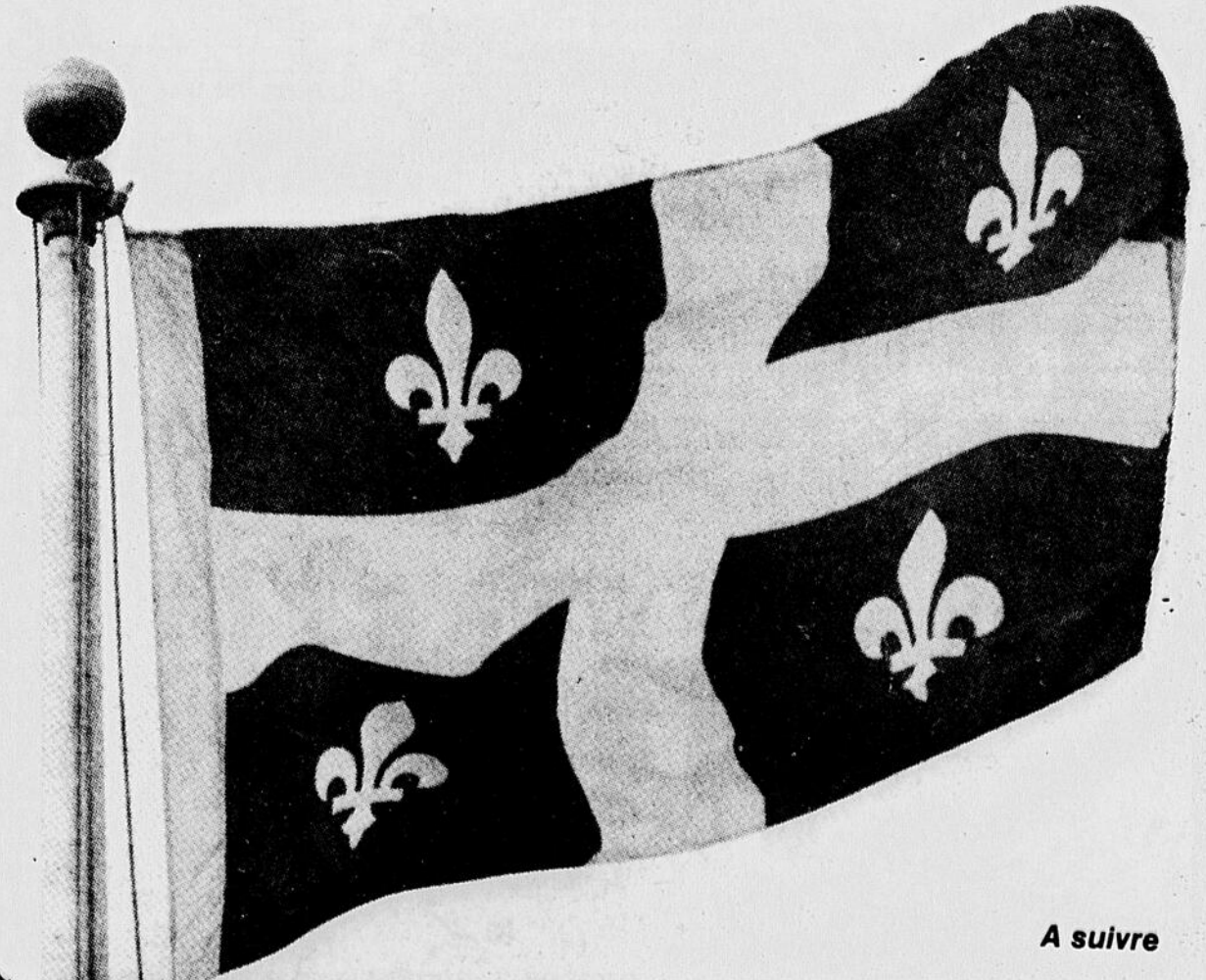
Lors de la Deuxième Guerre mondiale, de nouveau le Québec s'oppose à la conscription; Ottawa soumet la question à un référendum général: les anglophones donnent un oui massif, les francophones un non catégorique; la conscription est décriée.

Bien que, par certaines lois fédérales, on ait tenté sur le tard de susciter le bilinguisme dans les institutions centrales, ces exemples montrent que les francophones ne furent jamais considérés, au Canada, comme formant une société, avec une histoire, une culture, et des aspirations propres. Ils constituaient tout au plus une importante minorité linguistique, sans droits collectifs ni pouvoirs particuliers, et nécessairement appelée, comme on l'a cru longtemps au Canada anglais, à se fondre dans l'ensemble canadien.

Pourtant, à l'occasion de la Seconde Guerre mondiale, — et à cause d'elle, — le Québec est entré de plain-pied dans l'ère industrielle, laquelle provoqua, au sein de la population en général, un brassage idéologique sans précédent: les vieilles conceptions, sociologiques, intel-lectuelles, morales, politiques, furent remises en question; découvrant peu à peu ses besoins et ses ressources, et aspirant à se moderniser, le Québec prit un nouvel élan, — que le régime fédéral centralisateur de 1867 cherche systématiquement à contenir.

(1) Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, Québec, 1865, p. 34.

(2) "National policy", célèbre politique économique, mise en oeuvre en 1879 par le gouvernement fédéral, comportant essentiellement une politique douanière protectionniste et créant un réseau de transport Est-Ouest. Cette politique eut pour effet de déplacer progressivement l'industrie vers le centre du Canada et de favoriser l'Ontario.



A suivre

telesog
392 Racine est.
Chicoutimi, Que.

SUR LE CANAL 9, TVFQ 99, TELEVISION FRANCAISE
MERCREDI, 7 novembre 1979.

L'EVENEMENT:
La Chine de Mao - la permission - reportage de Jacqueline Duhaïs et Maurice Albert.
DIFFUSION: mercredi 19h30.

Tel: 545-1112
Disponibilité des services à
Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquières

La Beauce Une culture différente à conserver

Par Françoise Côté

ST-JOSEPH-DE-BEAUCE (PC) — Le nouveau défi de la Beauce sera d'ordre culturel et social. Après s'être résolument engagée dans la voie de l'expansion industrielle, la Beauce s'est aussi ouverte aux influences extérieures grâce à un vigoureux développement touristique. Elle veut également revaloriser son patrimoine menacé de disparition. Enfin, on reconnaît que les équipements culturels doivent être développés.

Quand le ministère des Affaires culturelles a voulu rapatrier toutes les archives régionales à Québec, feu le juge Robert Cliche, et sa femme, l'écrivain Madeleine Ferron-Cliche, de Saint-Joseph, ont fait une vraie colère beauceronne, relate cette dernière en entrevue.

Malgré la réaction assez vive, les Archives judiciaires ont été effectivement transportées à Québec, mais les listes d'Etat civil ont été conservées au Palais de justice de Saint-Joseph.

A la suite de cet incident, on a décidé de prendre les choses en main selon une authentique tradition de la Beauce. En 1976, on a fondé la Société pour la protection du patrimoine des Beaucerons. Et comme l'un des arguments pour retirer les archives des régions résidait dans le fait qu'on n'était pas équipé pour les protéger, il a été décidé de fonder un musée, le Musée Marius-Barbeau, ainsi nommé en mémoire du premier ethnologue canadien-français, un autre Beauceron.

Toujours en conformité avec une conviction bien enracinée voulant qu'il ne faille compter que sur ses propres moyens, un groupe de Beaucerons a décidé de créer une fondation. Au début de l'année, juste avant sa mort, le juge Cliche était très engagé dans cette action, aussi a-t-on tout naturellement, au moment de sa disparition, donné son nom à la fondation.

Une campagne de souscription doit avoir lieu au cours des prochains mois en collaboration avec les entreprises de la région dont Canam-Manac et Vachon-Culinar. De nouveau, la légendaire solidarité beauceronne se manifestera. On entend d'ailleurs faire appel non seulement aux résidents de la région, mais également à tous les Beaucerons "émigrés" ailleurs au Québec, au Canada et aux Etats-Unis.

L'objectif de la souscription a été fixé à \$300,000 mais déjà on parle de la possibilité de le porter à un demi-million.

Musée Marius Barbeau

Comme l'explique Mme Madeleine Ferron-Cliche, la Fondation Robert-Cliche se donne comme but de préserver l'entité culturelle de la Beauce dans toute son intégrité en protégeant les particularismes régionaux et les lieux historiques. On veut aussi veiller à la conservation des sites naturels, éviter que, dans la fièvre de nouveaux développements, la Beauce ne soit défigurée.

Déjà au cours des dernières décennies, la Beauce a vu disparaître trois de ses moulins. Pour sa part, le P. Antonio Poulin, s.j., président du Conseil de développement de la Chaudière, veille avec un soin jaloux sur un des joyaux du patrimoine, le pont couvert de Notre-Dame-des-Pins. C'est le plus long du Québec et le second au Canada avec ses 505 pieds ou 154,5 mètres de longueur.

Quant au musée Marius-Barbeau, qui est en voie de création, il réunit déjà une dizaine d'archives privées dont celles de l'ancien député Edouard Lacroix qui siégera à Ottawa de 1925 à 1944 et à Québec de 1944 à 1945, ainsi que celles du juge Robert Cliche. On a déjà réunis 2,000 volumes et des vestiges provenant des sites amérindiens ainsi que des installations militaires comme celles du fort Saint-François. On procède déjà à l'inventaire des maisons historiques.

Le jeune directeur de la Société de protection du patrimoine des Beaucerons, M. Jean-René Breton, a dit que le musée sera axé sur l'ethnologie de la société beauceronne, sur les techniques culturelles, sur les techniques de fabrication du "sucre du pays" sur les diverses formes de tissage, etc. Déjà le musée a reçu de la compagnie Esso son intéressante collection de moules à sucrer d'érable.

Equipement culturel

Dans la Beauce d'aujourd'hui, dont le principal centre régional qu'est Saint-Georges a été le seul au Québec à agir comme hôte à la fois des Jeux d'hiver et des Jeux d'été du Québec, il est bien connu qu'il existe plus "d'arnas" et d'équipement sportif que d'équipement culturel.

A Saint-Georges, le Dr Victor Cloutier, médecin âgé de 78 ans, qui continue encore de visiter à domicile ses "vieux patients" attend depuis trois décennies l'aménagement d'une véritable salle de concert. C'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a ajouté à sa profession médicale le rôle d'animateur culturel avant même que l'appellation devienne à la mode. Il avait de qui tenir puisque son père, médecin comme lui, le Dr Georges Cloutier, avait à la fin du siècle dernier, fondé la première fanfare de Saint-Georges.

Saint-Georges

En 1944, le Dr Victor Cloutier a donc fondé la Société des concerts qui fit venir à Saint-Georges des artistes comme les chanteurs Léopold Simoneau et Pierrette Alarie, le Trio Lyrique, de Montréal, les Disciples de Massenet et voire même les Cosaques du Don. Tout cela à une époque où la Beauce n'avait pas les routes qu'elle possède aujourd'hui et surtout pas de salle de concert convenable.

Il aime rappeler que pour devenir membre de la Société des concerts, il fallait payer \$5. On garantissait aux abonnés au moins deux concerts. "Mais, dit-il, on en a toujours donné trois". Il y a eu, à un moment donné, jusqu'à 1,500 abonnés, mais le réabonnement était difficile. Cela a duré cinq ans.

Aujourd'hui, le Dr Cloutier constate qu'il y a un éveil culturel dans la Beauce. Des artisans et des artistes travaillent dans la région. Il y a aussi des groupes qui sont formés pour faire du théâtre, de la musique. Mais il existe une véritable carence d'équipement culturel adéquat. Le Dr Cloutier pense que c'est un des nouveaux défis de la région.

Le défi social

Avec la découverte du miracle beauceron associé aux efforts du Conseil de développement de la Chaudière sous l'impulsion du P. Poulin, la Beauce est maintenant prête pour un important essor touristique. Les Beaucerons ont reçu beaucoup de visiteurs au cours de l'été et le P. Poulin estime que les nouveaux circuits touristiques dont l'aménagement devrait être complété d'ici la prochaine saison devraient en attirer encore davantage. "La Beauce c'est un paradis pour les touristes", dit-il.

D'autre part, certains ob-

servateurs ne cachent pas une certaine inquiétude. Alors que la Beauce suscite l'intérêt des investisseurs de l'extérieur, qui lorgnent cette région où il y a peu ou pas de grève, où le taux de chômage oscille entre cinq et six pour cent, et où les salaires sont un peu inférieurs à ceux du reste du pays, on se demande si la région saura résister à cette "invasion".

Dans le passé les Beaucerons ont toujours su demeurer des "Québécois à part", comme dit le journaliste Pier Dutil, qui souligne qu'ils ont su résister à l'influence américaine.

Dans une entrevue récente, le nouveau directeur de la SODEQ Beauce-Appalaches, M. Pierre-André Pomerleau, âgé de 30 ans, notait qu'on veut offrir un accueil sélectif aux entrepreneurs de l'extérieur.

"Les gars de l'extérieur avec le projet miracle, on y regarde à deux fois", dit-il.

Par ailleurs il est bien connu que les travailleurs beaucerons n'aiment pas voir les gars de Montréal ou des centrales syndicales

venir négocier pour eux leurs conditions de travail.

Comme le dit M. Pier Dutil: "Les gens ne veulent pas d'ingérence extérieure. Ils disent que ce n'est pas un gars de Montréal qui va venir négocier pour nous".

C'est ce qui explique la présence de plusieurs syndicats de boutique.

Tout cela souligne le proverbial esprit d'indépendance de la Beauce, dont les 75,000 habitants forment encore une grande famille.

Il peut y avoir des rivalités comme celles qui existent entre Saint-Joseph et Saint-Georges ou entre Beauceville et Saint-Georges, mais cela n'entame pas le sentiment d'appartenance qui transcende le comportement beauceron, dit le Dr Cloutier.

Aussi l'impact des influences extérieures sur le devenir de la Beauce tout comme la façon de se réapproprier tout son patrimoine pourront constituer demain un phénomène aussi important que le "miracle" de la Beauce industrielle d'aujourd'hui.



Le nom du défunt juge Cliche est devenu celui d'une Société de protection du patrimoine beauceron. (Téléphoto de la PC).

Quand le petit paysan rencontre Fidel Castro

LA HAVANE (AFP) — Un petit paysan indépendant de Cuba, Adolfo Garcia, célèbre dans toute l'île pour les rendements stupéfiants de sa terre en canne à sucre, vient d'accepter de fonder une coopérative patronnée par Fidel Castro lui-même.

"Ce devra être une coopérative modèle dans tous les domaines", a insisté le chef d'Etat, dont le dialogue indirect avec l'agriculteur de Jovellanos, à 140 km à l'est de La Havane, s'est poursuivi épisodiquement depuis quatre mois à travers la presse, sur les bienfaits du regroupement des parcelles à Cuba.

Agé de 51 ans, Adolfo Garcia fait partie des 20

pour cent de paysans indépendants de l'île qui n'ont pas été touchés par la réforme agraire de 1963, limitant la propriété privée des terres à 5 caballerías (67 ha). Sur ses 35 hectares, Adolfo Garcia a réussi le tour de force de récolter 160 tonnes de canne à sucre à l'hectare, soit entre le double et le triple du rendement moyen des coopératives de la province.

Une telle performance paraît d'autant plus étonnante que le paysan de Jovellanos n'a pour seuls aides que ses deux fils, Servilio et Victor, et pour tout matériel "moderne" un simple tracteur "Farmall" acheté en 1951, un an avant le coup d'Etat de Fulgencio Batista à La Havane. "La

batterie est mauvaise. Il faut parfois utiliser un attelage de boeufs pour le faire démarrer", confie-t-il.

La zafra

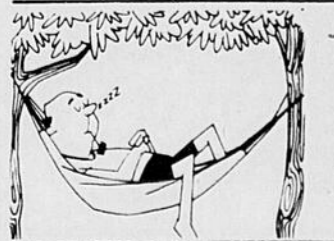
En contre-partie, Adolfo Garcia ne ménage pas sa peine dans les champs de canne. Même Fidel Castro, venu le voir le 2 juin dernier à l'improviste, n'avait pu localiser au milieu de sa plantation le paysan occupé à terminer la zafra (récolte).

Mardi, la rencontre a eu lieu. Sans même attendre la création formelle de la coopérative, le "Lider Maximo" a invité les paysans enthousiastes à se mettre dès maintenant à l'ouvrage.

L'ensemble, d'une superficie globale de 540 hectares, bénéficiera d'un parc en matériel composé d'un camion, d'un véhicule tout-terrain et de deux tracteurs, sans compter le "Farmall" d'Adolfo. "Il faudra en prendre soin", a demandé le président aux paysans.

Avant même le début de la prochaine zafra, attendu dans les prochains jours, Adolfo Garcia a assuré qu'il obtiendrait des rendements comparables à ceux de sa propriété à l'échelle de la coopérative toute entière. "On y arrivera, même si l'ensemble atteint un jour 100 caballerías (1,350 ha)", n'a-t-il pas hésité à ajouter.

Après le précédent rendez-vous manqué, avec Fidel Castro, le petit paysan avait alors annoncé sa décision de répondre positivement au souhait du président de le voir prendre la tête d'une coopérative modèle. "Economiquement parlant, ma famille n'a pas de problèmes, avait-il confié. Mais je suis révolutionnaire et je ne veux pas rester en arrière. C'est pourquoi je ferai une coopérative".



**DONNER DU SANG C'EST DE TOUT REPOS
DONNEZ DU SANG À LA +**

Un atout contre la constipation.



Les petites pilules Carter agissent rapidement et en douceur.

Elles aident à rétablir le fonctionnement normal de la digestion, en soulageant rapidement les maux causés par une constipation temporaire. Aussi, elles sont économiques et faciles à prendre.

Petites pilules Carter

Patino-drome
338, des Saguenéens, Chicoutimi, 545-4206
Ce soir, viens rouler avec tes amis dans le confort du magnifique.
PATINODROME MERCREDI:
Admission \$1.50
Location de patins \$0.50
SOIREE PEPSI ROULE
(19h00 à 23h00)
LIQUEUR GRATUITE DE 8h00 à 10h00
CONCOURS CUMULATIF DU PATINEUR CHANCEUX
TRAGÉ WOOLCO, TOUS LES SOIRS POUR LA DISTRIBUTION D'UN TELECOULEUR

LES CINÉMAS FRANCE FILM
MOINS DE 14 ANS \$1.25
SUPERMAN LE FILM
VERSION FRANÇAISE
avec RICHARD DONNER, HANLON BRANDO, CHRISTOPHER REE, GENE HACKMAN, CLARENCE CLAWSON, VALERIE PERRINI
place du royaume 1
143 W. TALBOT CHICOUTIMI 545-4202

ILS SERONT PRÉSIDENTS DE MULTINATIONALES, AVOCATS, MINISTRES, SÉNATEURS...
COLLEGE AMERICAIN NATIONAL LAMPOOY'S ANIMAL HOUSE
18 ANS Adultes
"même heure, l'année prochaine"
capitol centre

L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE POLY TOUS
"LE BONHEUR RENAÎT"
L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE II
TIMOTHY BOTTOMS, MARILYN HASSETT
place du royaume 2
143 W. TALBOT CHICOUTIMI 545-4202

La Cage aux Folles 14 ANS
GAGNANT DE 3 OSCARS
place du royaume 3
143 W. TALBOT CHICOUTIMI 545-4202

LE MOTEL DE LA TERREUR 14 ANS
CHUCK CONNORS
DU VOLANT
saguenay

laisse toi faire...
FAUT PAS JOUER AVEC LES VIERGES
ANGELICA TRAY, EVELYNE TRAGER
cartier elysée

La recette télévisée de la semaine

- La dernière émission de "Holocauste"
- Un documentaire sur le massacre de Dieppe

Les meilleures émissions à la télévision

pour VOUS

Que vous soyez amateur de bons films, que vous soyez un "Télé-sportif", que vous soyez un "tout-petit", que vous soyez tout simplement un téléspectateur qui aime se détendre en regardant la télé... vous avez tous un point en commun: **VOTRE TV PLUS!**

plus

40¢

ACHETEZ VOTRE EXEMPLAIRE DÉS MAINTENANT!

NE LE MANQUEZ PAS!

Alain Montpetit **MONSIEUR DISCO**

TVFQ 99 présente sa nouvelle grille

MONTREAL (CP) — Comme elle l'avait annoncé en septembre, TVFQ 99 est en train de modifier sensiblement sa grille horaire pour tenir compte de façon plus précise de la programmation d'automne des chaînes françaises dont elle se veut le reflet et de celle des télévisions québécoises auxquelles elle offre une alternative.

Les changements à l'horaire qui ont débuté samedi dernier seront complétés le 10 novembre prochain.

Dans son ensemble, la nouvelle grille présente une plus grande variété d'émissions et quelques nouvelles séries susceptibles de plaire aux téléspectateurs québécois.

Un feuilleton et une nouvelle série régionale

Chaque jour de la semaine, le mercredi excepté, un feuilleton de 15 minutes est inscrit à l'horaire. Le premier à prendre l'affiche s'intitule **Une Suédoise à Paris**. Ce texte de Cécil St-Laurent raconte en 26 épisodes les péripéties estudiantines et amoureuses d'une jeune Suédoise qui s'installe dans le quartier latin à Paris.

Quant à la série régionale, elle est produite par FR3 et porte comme titre générique **A la découverte de...** Cette série consiste tantôt en dramatique, tantôt en divertissement, à travers lesquels le téléspectateur apprendra à connaître une ville, une région, ses habitants, leurs habitudes.

Du foot le mercredi soir

Les amateurs de sport, et en particu-

lier ceux qui s'intéressent au soccer, seront ravis de retrouver à l'écran un magazine hebdomadaire traitant des principaux matches disputés en France pendant la semaine. Une autre émission de sport complète la grille sportive de TVFQ 99. Il s'agit de **Événements sportifs** qui était déjà à l'horaire mais qui sera dorénavant présentée plus tôt dans la soirée du samedi.

Occasionnellement, des grands matches de soccer disputés en France seront présentés à cette émission. Le cas échéant, la presse en sera informée en temps opportun.

Apostrophe prend l'affiche

Apostrophe est cette série sur la littérature qui fait couler beaucoup d'encre en France et dont, lors de la journée d'ouverture de TVFQ 99 en septembre dernier, on avait présenté l'émission pendant laquelle le président Giscard d'Estaing discutait de Monpassant. Car telle est la formule de l'émission: demander à un groupe de personnalités publiques de discuter d'un auteur.

A noter que la série **Un comédien lit un auteur** reste à l'horaire le jeudi à 19h30. Cette série a suscité de nombreux commentaires enthousiastes de la part des téléspectateurs québécois.

Dans la série **Les grands mystères de la musique**, signalons les émissions intitulées **La leçon de musique** au cours desquelles de grands instrumentistes (Paul Tortelier, Huguette Dreyfus, Olivier Messiaen) tenteront de communiquer leur technique et leur inspiration à quelques-

uns de leurs élèves. Le téléspectateur devient participant à l'atelier, élève lui-même.

Les émissions jeunesse en début d'horaire

Ce sont maintenant les émissions pour enfants qui débiteront la journée à TVFQ 99 tant à 17h00 pour ce qui est de la nouvelle programmation qu'à 9h30 pour les émissions en seconde diffusion la semaine suivante.

Trois nouvelles émissions pour les jeunes méritent particulièrement d'être signalées. **Des livres pour nous** fait une présentation de livres aux jeunes de 8 à 12 ans.

Des chiffres et des lettres le dimanche à 18h45 est une sorte de jeu de scrabble télévisé. L'émission est intéressante car en plus de développer le vocabulaire des jeunes téléspectateurs, elle permet une sorte de complicité avec les parents puisqu'une émission semblable portant le même titre et s'adressant cette fois aux adultes est à l'horaire un peu plus tard en soirée les lundis, mercredis et vendredis.

Signalons enfin **La cuisine voyageuse** le dimanche à 17h30. L'émission se développe autour d'une personnalité régionale qui reçoit un groupe de jeunes à qui elle enseigne une recette simple de la région.

Le mercredi, 1h15 minutes consacrées au 3e Age

La nouvelle programmation n'apporte pas beaucoup de changement à la

famille documentaire. Notons la venue à l'écran de l'excellente série de vulgarisation scientifique **Connaissance** et de la disparition de **Grande cocotte** en tant que série; cette dernière reviendra occasionnellement à l'écran cependant à l'intérieur d'une série plus complète sur la cuisine et qui portera le titre de **La cuisinière**.

Les émissions quotidiennes **Société d'aujourd'hui** demeurent à l'affiche mais le mercredi sera consacré de façon spéciale au 3e Age.

Le grand échiquier

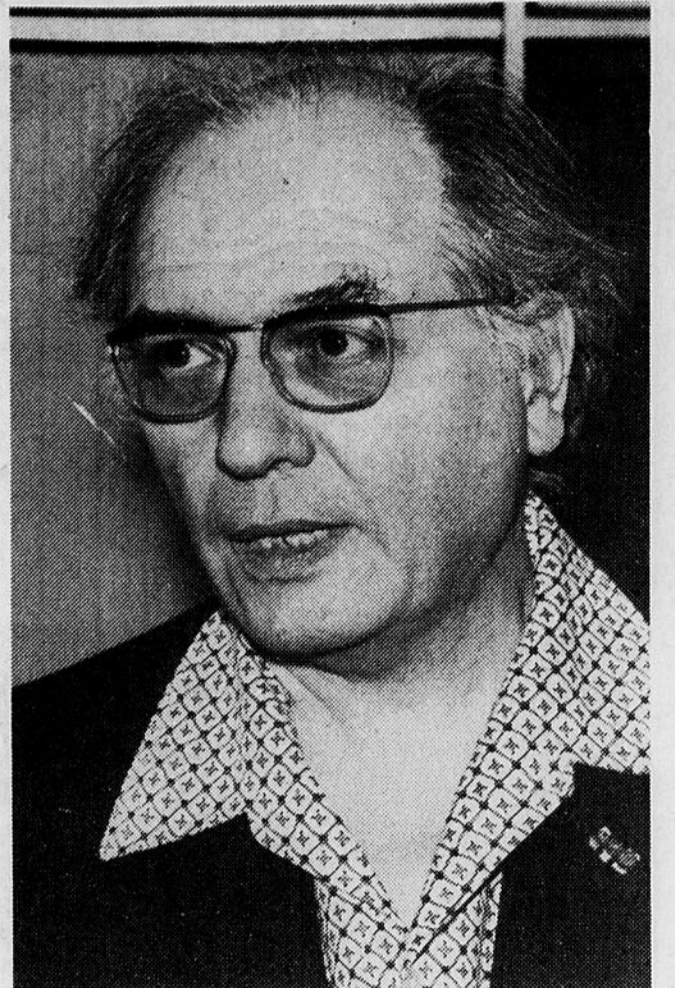
La soirée culturelle du samedi présentera en alternance des opéras, des **Dossiers de l'écran**, des ballets, des concerts, et **Le Grand échiquier**.

Cette émission de trois heures est un super-spectacle mettant à l'affiche les plus grands noms de la chanson et de la musique moderne ou classique. Yehudi Menuhin tout comme Gilles Vigneault ont été les vedettes du **Grand échiquier**.

Il est intéressant de noter que **Au théâtre ce soir** reste à l'horaire. TVFQ 99 est ainsi la seule chaîne au Québec à présenter un théâtre chaque semaine.

Quelques nouveautés

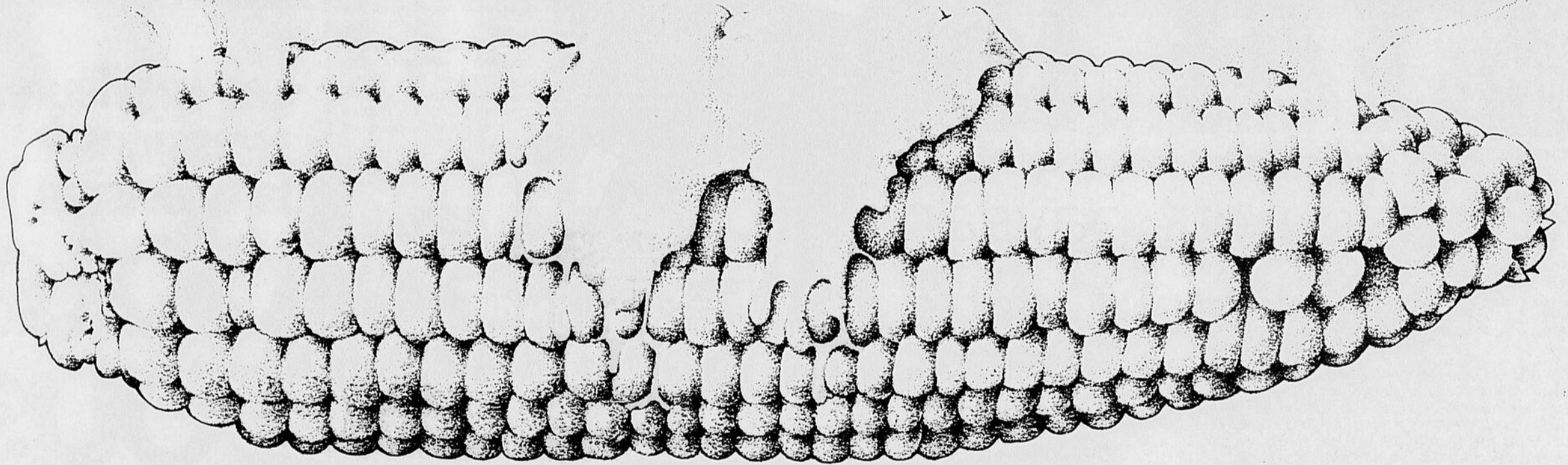
Les téléspectateurs québécois découvriront un nouveau variété, le **Collaro Show**, un magazine de bricolage qui suit les saisons. **Les quatre saisons**, un talk-show qui provoque en France les réactions les plus diverses. **Passés donc me voir**, avec Philippe Bouvard, et finalement les **Actualités régionales** qui nous font paraître la France étonnamment proche.



Olivier Messiaen

GOÛTEZ ET COMPAREZ

la margarine **MIRACLE*** à l'huile de maïs pure à 100%



VOICI UNE OFFRE QUI VAUT \$2.00[†]

*Kraft vous fera parvenir un bon de rabais de \$2.00 valable à l'achat de 3 lb ou plus de margarine Miracle à l'huile de maïs pure à 100%. Pour l'obtenir, il vous suffit de remplir et de poster le coupon ci-contre ainsi qu'une preuve d'achat de votre marque habituelle de margarine à l'huile de maïs.

Nous croyons que la chose la plus importante lorsque vous choisissez des aliments sains, c'est de savoir, qu'avec de l'exercice et de l'air pur, vous prenez soin de votre santé.

D'autre part, le goût des aliments

que vous choisissez est aussi très important. C'est pourquoi nous vous invitons à essayer la margarine Miracle à l'huile de maïs pure à 100% de Kraft. Goûtez-y et vous verrez!

Remplissez et postez ce coupon ainsi qu'une preuve d'achat de votre marque habituelle de MARGARINE À L'HUILE DE MAÏS à: OFFRE DE MARGARINE MIRACLE, C.P. 9844, SAINT-JEAN, N.B. E2L 3C4

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

PROVINCE _____

Une seule demande de rabais de \$2.00 par foyer.

PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT CAR CETTE OFFRE SE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE 1979.

Veillez compter 6 semaines pour la livraison.

Offre valable au Canada seulement.

NOTE: CEI N'EST PAS UN BON DE RABAI.



	Régulière	Molle	Diète
Graisses polyinsaturées	27%	40%	40%
Graisses saturées	18%	18%	18%
Huile de maïs liquide	51%	65%	65%

*M.C. de Kraft Limitée

KRAFT